

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Jean SCHAETZEL, Marie SIMLER, Jean-Pierre SCHRAMM, Guillaume STOQUERT, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Sylvie STRAUB (*est arrivée au point 3.b de l'ordre du jour, annoncée en retard elle avait donné procuration à Marie Simler*), Amélie MICHEL (*est arrivée au point 3.b de l'ordre du jour*).

Absent excusé : Hubert BIHL a donné procuration à Timothée MARCHAL.

Le Conseil Municipal a été convoqué le jeudi 1 septembre 2022.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

M. Timothée MARCHAL est nommé secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2022

Approuvé.

3) SUITES A DONNER A LA DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT AU MAIRE

3.a Election d'un nouvel adjoint :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que M. Hubert BIHL, par courrier du 20 mai 2022, adressé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, a souhaité démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire mais conserver ses fonctions de conseiller municipal.

La démission a été acceptée à compter du 13 juillet 2022 par Monsieur le Préfet du Haut-Rhin et notifiée par courrier reçu le 18 juillet 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir le nombre d'adjoint au maire à trois afin de répondre au mieux à l'activité en cours et à venir.

Marie SIMLER, 3^{ème} Adjointe, accepte de remonter dans l'ordre du tableau, comme le prévoit la loi, et est nommée 2^{ème} Adjointe au Maire.

Au terme du vote à bulletin secret, M. Jean-Pierre SCHRAMM, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est nommé 3^{ème} adjoint au Maire (7 voix pour, 2 votes blanc) et a été immédiatement installé.

3.b Election des délégués et représentants suite à vacance de poste :

Suite à démission de poste d'adjoint, Hubert BIHL a fait savoir son intention de ne plus exercer de responsabilité au sein des commissions et auprès des instances extérieures.

Afin d'assurer la représentation de la commune, il est nécessaire de pourvoir les postes laissés vacants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'élire comme délégués :

- Syndicat des Eaux de Bergheim et Environs :

Amélie MICHEL, Jean-Pierre SCHRAMM, titulaires ; Hubert BIHL est nommé suppléant.

- Parc des Ballons des Vosges :

Guillaume STOQUERT fait part de son souhait de se désister de sa fonction de délégué titulaire pour des raisons de disponibilité. Jean SCHAETZEL est nommé délégué titulaire et Guillaume STOQUERT accepte le poste de suppléant.

- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Jean SCHAEZEL représentera la commune au sein de la commission environnement et développement durable.

3.c Fonctionnement des commissions communales :

Suite à la nomination d'un nouvel adjoint, il est décidé de réattribuer la responsabilité des commissions. Jean-Pierre SCHRAMM sera chargé au sein du conseil municipal des affaires concernant la forêt, l'agriculture, les sentiers et la déchetterie.

Jean SCHAEZEL reprend les dossiers concernant l'eau, l'assainissement, la voirie et les transports. Ils sont respectivement nommés responsables de ces commissions. Il est notamment rappelé la nécessité de relancer les études d'avant-projet concernant l'aménagement des voiries et des réseaux chemin du Lecotte et sur une section de la rue du Taennchel. Jean SCHAEZEL reprend également la fonction de rapporteur au sein de la commission en charge des finances et de l'emploi.

Marie SIMLER reprend la responsabilité de la commission communication à la place de Timothée MARCHAL qui en reste membre. Sylvie STRAUB en assurera les fonctions de rapporteur.

Lors de la réunion de travail du 30 août dernier, les membres du conseil municipal ont insisté sur la nécessité de faire vivre toutes les commissions. Il apparaît indispensable de se réunir régulièrement pour une meilleure circulation de l'information.

3.d Indemnités Fonctionnement des commissions communales :

Le nouvel adjoint en charge de la gestion de la forêt et des questions liées à l'agriculture, les sentiers ruraux et la déchetterie percevra, avec effet immédiat, la même indemnité que l'adjoint démissionnaire correspondant au taux de 9,9 % de l'indice 1027.

4) RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DU COORDONATEUR COMMUNAL :

La commune réalisera son enquête de recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023. La réponse par internet au questionnaire du recensement a beaucoup progressé depuis le dernier recensement (soit 70% en moyenne nationale).

Pour l'organisation générale du recensement, il y a lieu de désigner un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE. Il veille au respect de la confidentialité des données récoltées et est tenu au secret professionnel.

Le coordonnateur communal est chargé d'assurer un soutien logistique au personnel chargé du recensement. Il organise la campagne locale de communication, la formation de l'agent recenseur avec l'appui de l'INSEE et le suivi du taux de réponse des habitants.

Pour la commune de Thannenkirch, un seul agent recenseur sera recruté à temps partiel durant la phase d'enquête.

Le coordonnateur communal, Thierry GELB, secrétaire de Mairie est nommé par arrêté nominatif du maire.

5) SERVICE DE GARDE DU MATIN : VALIDATION DES TARIFS D'ACCUEIL

La commune en lien avec le service d'accueil périscolaire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé organise un service d'accueil des enfants le matin et en soirée après le temps d'accueil périscolaire. Ce service fonctionne occasionnellement pour répondre aux besoins des parents.

Il est demandé aux parents d'inscrire préalablement, avant le 20 du mois précédent, leurs enfants sur un planning de présence mensuel en précisant l'heure d'arrivée des enfants. Ce délai permet ainsi d'organiser le temps de présence de l'agent communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la participation des parents par temps de garde à 2 € (pour toute garde). Cette participation serait dégressive dans le cas d'une fratrie (1€ à partir du deuxième enfant).

Il y aura lieu de présenter prochainement aux membres du Conseil un bilan de fréquentation du service.

6) NOMINATION D'UN NOUVEAU GARDE-CHASSE

La Fédération des chasseurs nous a adressé la proposition de nomination d'un nouveau garde chasse sur le lot de chasse détenu par M. Frédéric Schramm à Thannenkirch.

Il appartient à la commune de se prononcer sur la nomination de M. Philippe UMBDENSTOCK à ce poste de garde bénévole pour assurer la surveillance des droits de chasse. Après validation par la Mairie, le dossier sera examiné par la Préfecture qui déclarera l'assermentation du candidat. Après formation, le garde particulier est agréé par arrêté du Préfet pour une durée de cinq ans, renouvelable. L'arrêté d'agrément indique la nature des infractions que le garde particulier est chargé de constater.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de nomination de M. Philippe Umbdenstock.

7) CONVENTION POUR L'EMPLOI D'UN ARCHIVISTE MUTUALISE

Le service commun, outil juridique de mutualisation de services, concerne tous types de missions opérationnelles et fonctionnelles, notamment les services relevant de fonctions supports (ressources humaines, paye, comptabilité, informatique, entretien, etc ...).

Il permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun et/ou de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

En l'espèce, la Communauté de Communes a décidé de créer un service commun chargé des archives (outil indispensable au fonctionnement de l'administration publique en permettant aux citoyens de faire valoir leurs droits et en constituant la mémoire des collectivités et de leurs habitants). Leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé comme pour ses communes membres. L'agent affecté au service commun fait l'objet d'un recrutement externe. Une unité correspond à une utilisation par heure du service commun par la collectivité bénéficiaire. Seules les heures réellement effectuées par l'agent du service mutualisé en communes seront facturées à celles-ci.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (moins 2 abstentions : Timothée Marchal) la création du service. Il est précisé que les besoins de la commune de Thannenkirch ne représentent pas d'emblée une quantité conséquente de temps d'intervention et n'ont pas été à ce jour définitivement identifiés.

8) PROPOSITION DE MUTUALISATION AUPRES DE LA PLATEFORME D'EXPERTISE SVP

La société SVP est une plateforme d'expertise qui accompagne au quotidien les collectivités dans ses décisions (par téléphone ou internet) sur de nombreuses thématiques : fiscalité, finances, RH, Développement économique, environnement, marchés publics...

Elle permet aux collectivités de disposer d'une large communication composée de modèles, d'actes, de livres blancs, de vidéos...

Suite à une phase de test du service de janvier à juin 2022, la Communauté de Communes a négocié un abonnement mutualisé intégral au coût de 675€HT/mois pour l'EPCI et d'autant pour les communes membres proratisé à la population (soit 203,18 €HT/an pour

Thannenkirch). Ces conditions seront appliquées si au moins 2/3 des communes adhèrent à la proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (moins 2 abstentions : Timothée Marchal) décide de participer à la proposition de mutualisation du service dans les conditions financières proposées ci-dessus.

9) DEMATERIALISATION DE LA PUBLICITE DES ACTES

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : par affichage, publication sur papier ou publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder à la publicité des actes de la commune par affichage en Mairie. Il est également convenu de progressivement diffuser l'ensemble de ces actes sur le site internet de la commune pour à terme privilégier la solution dématérialisée.

10) DIVERS

• Droit de préemption

La Commune décide ne pas exercer son droit de préemption dans le cas des quatre ventes présentées concernant deux maisons individuelles (rue du Taennchel), un bâtiment vacant (chemin du Schillig) et une parcelle servant de voie d'accès (chemin du Lecotte).

• Ecolit corridor proposé par la Fédération des Chasseurs

La commune a saisi l'opportunité de bénéficier, dans le cadre d'une opération visant à recréer des corridors écologiques, d'arbres fruitiers, de haies bocagères et d'un écuroud (corde permettant la traversée de chaussée des écureuils). Les arbres fruitiers seront implantés autour du terrain de football, en contrebas du city stade et dans la cour de l'école afin de remplacer des arbres déperis. Les techniciens de la Fédération des Chasseurs se chargent de la plantation avec le concours de la commune. La société Schramm proposera la mise à disposition gracieuse d'une mini pelle.

Il est envisagé dans un deuxième temps la mise en place d'une haie bocagère composée de 60 arbustes. L'implantation reste à définir et doit permettre de recréer un corridor écologique de refuge pour la faune.

• Gerplan : achat groupé d'arbres fruitiers

Il est décidé de reconduire l'opération d'achat groupé d'arbres fruitiers haute tige. Les habitants devraient pouvoir bénéficier d'une remise de 40% pour l'acquisition de fruitiers listés par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Cette opération sera engagée cet automne afin de permettre la livraison et la plantation des arbres fruitiers pour la mi-novembre.

- **Forêt : vente sur pied des parcelles 1 et 11 composés de petits bois d'épicéas écorcés ou scolytés**

La commune autorise la vente sur pied en novembre de ces bois secs et scolytés. La coupe est programmée début 2023.

Il est indiqué que la vente sur pied de la parcelle 5 n'a pas trouvé preneur lors de la vente du 20/06/2022 organisée par l'ONF. Le prix de retrait fixé par la commune à 55€/m³ n'a pas permis de négocier la vente à un montant légèrement inférieur. Il y aurait lieu d'autoriser une certaine souplesse dans la négociation (+/- 10%).

De ce fait, l'ONF craignant une diminution des prix a engagé les travaux de coupe en régie. Ces travaux de coupe, de débardage et de câblage ont été réalisés par les bûcherons du SIVU et en partie des entreprises de travaux forestiers de mi-août à mi-septembre.

Le résultat net escompté pour la vente est estimé à la somme de 20.215€.

- **Eclairage public**

La commune bénéficie d'une subvention de 50% de Territoire d'Energie (anciennement SDE 68) pour le passage en leds de 43 points lumineux. Nous avons appris cet été que la CEA a revu ses critères d'intervention et n'a finalement pas retenu le financement de l'éclairage public.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de l'aide de Territoire d'Energie, le conseil approuve l'engagement des travaux permettant de diminuer les consommations électriques de la commune. Jean SCHAETZEL précise que les factures d'EP ont diminué de 1.700€ (en comparant la consommation 2018 avant travaux à 2021) suite au passage aux leds et à l'extinction des luminaires la nuit.

Il est proposé d'étendre les périodes d'extinction la nuit (22h en hiver- 6h à définir).

Les solutions leds sont à privilégier également pour l'éclairage des bâtiments publics.

- **AFP : résultats de l'enquête publique et du vote des propriétaires**

Amélie MICHEL vient de participer ce soir à la réunion du collectif des habitants de Thannenkirch en faveur de l'AFP. Il semblerait que la Préfecture finalise le décompte des bulletins de vote en faveur ou non de la création de l'AFP. Les résultats sont a priori serrés et le Préfet veut poursuivre sa consultation auprès de certains propriétaires réticents au projet (notamment les membres de l'association du Schillig).

- **Projet de spectacle le Taennchel**

Les amis du Taennchel participent activement au programme d'animations (concerts, conférences, sorties, interventions scolaires...) proposé autour du compositeur Armand Schirlé, auteur de l'œuvre musicale dédiée au « Taennchel ».

La commune se chargera de diffuser les informations concernant les manifestations d'avril 2023 qui se déroulent notamment à Thannenkirch sur son site internet et les outils de communication. A charge de l'association des Amis du Taennchel, en lien avec les organisateurs de l'évènement, de nous fournir les articles pour le prochain bulletin municipal.

- **Mutualisation**

La Communauté de Communes souhaite connaître les intentions de la commune en faveur du recrutement d'agents mutualisés dans les domaines du secrétariat de mairie itinérant, de l'informatique ou de l'achat public et la recherche de subventions.

La commune indique un intérêt pour le poste d'acheteur public et recherche de subvention mais aussi pour le poste d'agent d'entretien du paysage.

- **Modification simplifiée du PLU**

Les membres du conseil souhaitent apporter une modification simplifiée au règlement du PLU concernant notamment la couverture et les terrassements. Il y a lieu de vérifier les conditions financières de ces modifications.

L'ordre du jour est levé à 22h45.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE

